

Fonds à très court terme

Fonds de bons du Trésor canadiens à très court terme Guardian Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2023



ÉTATS FINANCIERS | 31 décembre 2023

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	3
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	4
États financiers et inventaire du portefeuille de chacun des Fonds à très court terme, qui comprennent chacun les éléments suivants :	
•État de la situation financière	
•État du résultat global	
•État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
•Tableaux des flux de trésorerie	
•Inventaire du portefeuille	
•Tableaux complémentaires aux notes annexes.	
Fonds de bons du Trésor canadiens à très court terme Guardian	8
Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian	17
Notes annexes	26



27 mars 2024

Les états financiers ci-joints des Fonds à très court terme (collectivement, les « Fonds ») ont été dressés par Guardian Capital LP (le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire des Fonds. Le gestionnaire est responsable de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers, qui ont été approuvés par le conseil d'administration du commandité du gestionnaire, Guardian Capital Inc.

Le gestionnaire utilise des procédés et des contrôles appropriés pour assurer la production d'informations financières fiables concernant les Fonds. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites aux notes annexes.

(signé) « Donald Yi », Chef des finances



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

Fonds de bons du Trésor canadiens à très court terme Guardian Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian

(individuellement, le « Fonds »)

Notre opinion

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2023 de chaque Fonds, ci-joints, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie à la date et pour la période indiquées à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- l'état de la situation financière à la date de clôture de la période indiquée à la note 1;
- l'état du résultat global pour la période indiquée à la note 1;
- l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période indiquée à la note 1;
- le tableau des flux de trésorerie pour la période indiquée à la note 1;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Autres informations

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds de chaque Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sameet Batavia.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario) Le 27 mars 2024



31 décembre 2023

Fonds de bons du Trésor canadiens à très court terme Guardian

État de la situation financière

	2023
actif	
actif courant	
Placements	- 9
résorerie, montant net	869 621
Nontants à recevoir des courtiers	_
ïtres à court terme	119 070 131
Souscriptions à recevoir	_
ntérêts et dividendes à recevoir	_
	119 939 752
Passif	
Passif courant	
Découvert bancaire	_
Nontant à payer aux courtiers	_
Rachats à payer	_
Distributions à verser	115 385
Charges à payer au gestionnaire	16 073
	131 458
actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (valeur liquidative)	119 808 294
	119 808 294 3
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (valeur liquidative) Valeur liquidative par série Série A	119 808 294 9 6 370 201 9
/aleur liquidative par série	
'aleur liquidative par série Série A	6 370 201
/aleur liquidative par série Série A Série F	6 370 201 \$ 14 741 176
/aleur liquidative par série Série A Série F Série I Série FNB	6 370 201 5 14 741 176 9 098 546
Valeur liquidative par série Série A Série F Série I Série FNB Valeur liquidative par part, par série	6 370 201 5 14 741 176 9 098 546 89 598 371
/aleur liquidative par série Série A Série F Série I Série FNB	6 370 201 3 14 741 176 9 098 546 89 598 371
/aleur liquidative par série Série A Série F Série I Série FNB //aleur liquidative par part, par série Série A	6 370 201 9 14 741 176 9 098 546 89 598 371 10,00 9 10,00
/aleur liquidative par série Série A Série F Série I Série FNB /aleur liquidative par part, par série Série A Série F	6 370 201 3 14 741 176 9 098 546 89 598 371
/aleur liquidative par série Série A Série F Série I Série FNB /aleur liquidative par part, par série Série A Série F Série I	6 370 201 9 14 741 176 9 098 546 89 598 371 10,00 9 10,00

Fonds de bons du Trésor canadiens à très court terme Guardian État du résultat global

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début des activités) au 31 décembre	
2023	2023
Revenu	
Dividendes	- \$
Intérêts à distribuer	1 589 345
Gains (pertes) nets réalisés à la vente de placements	_
Variation de la plus-value	-
	-
Gains (pertes) nets sur les placements	1 589 345
Gains (pertes) nets réalisés sur les contrats de change	_
Gains (pertes) nets réalisés sur les options	_
Variation de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change	_
Variation de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options	_
Gains (pertes) nets sur les dérivés	_
Revenus de prêts de titres avant impôts (note 10)	_
Total des revenus (pertes)	1 589 345
Charges d'exploitation (note 4)	
Frais d'administration	6 965
Frais de gestion	41 544
Frais liés au Comité d'examen indépendant	105
Frais d'intérêts	7
Coûts de transactions	_
Retenues d'impôts étrangers	_
Autres charges	4 720
Total des charges d'exploitation	53 341
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	1 536 004 \$
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités, par série	
Série A	56 745 \$
Série F	130 200
Série I	137 783
Série FNB	1 211 276
CONCTINE	1211210
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités par part, par série (note 3)	
Série A	0,24 \$
Série F	0,25
Série I	0,26
Série FNB	1,18
	1,10

Fonds de bons du Trésor canadiens à très court terme Guardian État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début	2023	2023	2023	2023	2023
des activités) au 31 décembre 2023	Série A	Série F	Série I	Série FNB	Total
Valeur liquidative à l'ouverture de la période	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative					
liée aux activités	56 745	130 200	137 783	1 211 276	1 536 004
Distributions aux porteurs de parts :					
Revenu	(56 740)	(130 184)	(137 773)	(1 012 410)	(1 337 107)
Gains en capital	` _				
Remboursement de capital	_	_	_	(362 900)	(362 900)
	(56 740)	(130 184)	(137 773)	(1 375 310)	(1 700 007)
Opérations sur parts rachetables :					
Produit de l'émission de parts	7 638 129	16 368 525	10 774 461	112 290 242	147 071 357
Distributions réinvesties	54 760	114 687	135 273	_	304 720
Rachat de parts	(1 322 693)	(1 742 052)	(1 811 198)	(22 527 837)	(27 403 780)
	6 370 196	14 741 160	9 098 536	89 762 405	119 972 297
Augmentation (diminution) nette de la valeur	6 270 204	44 744 476	0.000.540	00 500 274	440,000,004
liquidative	6 370 201	14 741 176	9 098 546	89 598 371	119 808 294
Valeur liquidative à la clôture de la période	6 370 201 \$	14 741 176 \$	9 098 546 \$	89 598 371 \$	119 808 294 \$
Changements liés aux parts (note 3)	2023	2023	2023	2023	
Changements hes aux parts (note 3)	Série A	Série F	Série I	Série FNB	
Parts émises et en circulation à l'ouverture de					
la période	-	-	-	-	
Nombre de parts émises	763 813	1 636 852	1 077 446	2 240 000	
Nombre de parts réinvesties	5 476	11 469	13 527		
	769 289	1 648 321	1 090 973	2 240 000	
Nombre de parts rachetées	(132 269)	(174 205)	(181 120)	(450 000)	
Parts émises et en circulation à la clôture de la période	637 020	1 474 116	909 853	1 790 000	

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début des activités) au 31 décembre	0000
2023	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	1 536 004 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
(Gains) pertes de change latents sur la trésorerie	_
(Gains) pertes nets réalisés à la vente de placements	_
Gains (pertes) nets réalisés sur les options	_
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	_
Variation de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change	_
Variation de la (plus-value) moins-value latente des contrats d'options	_
Achats de placements	(246 615 093)
Produit de la vente de placements	127 544 962
(Augmentation) diminution des titres à court terme, montant net	_
(Augmentation) diminution des intérêts et dividendes à recevoir	_
Augmentation (diminution) des charges à payer au gestionnaire	16 073
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(117 518 054)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Distributions versées, déduction faite des distributions réinvesties	(1 279 902)
Produit de l'émission de parts	147 071 357
Rachat de parts	(27 403 780)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	118 387 675
Conversion de devises	
Incidence nette des gains (pertes) de change latents sur la trésorerie	
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	869 621
Trésorerie, montant net (découvert bancaire) à l'ouverture de la période	_
Trésorerie, montant net (découvert bancaire) à la clôture de la période	869 621 \$
Onfuntions de tufacurais incluses demo la cativitée d'avaleitative	
Opérations de trésorerie incluses dans les activités d'exploitation :	4 500 045 \$
Intérêts reçus	1 589 345 \$
Intérêts versés	7
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023

Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Titre	Coût moyen	Juste valeur	Nombre d'actions ou de parts/ valeur nominale	Titre	Coût moyer	Juste va	aleu
	INVESTISSEMENTS CANADIENS À COURT TERME – 99,4 %	·			INVESTISSEMENTS CANADIENS À COUF	RT TERME – suite		
	BONS DU TRÉSOR – 99,4 %			4 400 000	B : 1 0 // 500 // 40 :0004			
1 638 000	Province de l'Alberta 5,12 %, 2 janvier 2024	1 637 769 \$	1 637 769 \$	4 160 000	Province du Québec 5,06 %, 10 mai 2024	4 086 459 \$	4 086 459	\$
3 825 000	Province de l'Alberta 4,27 %, 9 janvier 2024	3 820 747	3 820 747		Total des placements à court terme canadiens	119 070 131	119 070 131	
4 353 000	Province de l'Alberta 5,09 %, 16 janvier 2024	4 343 954	4 343 954		Autres éléments d'actif net - 0,6 %	113 070 101	738 163	
3 842 000	Province de l'Alberta 4,87 %,				Actif net attribuable aux porteurs de parts – 100,0 %		119 808 294	\$
0.070.000	30 janvier 2024	3 826 596	3 826 596					
3 972 000 3 356 000	Province de l'Alberta 4,72 %, 6 février 2024 Province de l'Alberta 5,09 %,	3 952 266	3 952 266					
1 627 000	13 février 2024 Province de l'Alberta 4,74 %,	3 336 051	3 336 051					
	27 février 2024	1 614 157	1 614 157					
4 055 000	Province de l'Alberta 5,05 %, 5 mars 2024	4 019 210	4 019 210					
4 708 000	Province de l'Alberta 5,06 %, 12 mars 2024	4 661 685	4 661 685					
915 000	Province de l'Alberta 5,05 %, 2 avril 2024	903 405	903 405					
4 929 000	Province de l'Alberta 4,85 %, 7 mai 2024	4 843 718	4 843 718					
2 382 000	Province du Manitoba 5,10 %, 10 janvier 2024	2 379 026	2 379 026					
4 755 000	Province du Manitoba 5,11 %, 7 février 2024	4 730 648	4 730 648					
1 910 000	Province du Manitoba 4,97 %, 13 mars 2024	1 890 977	1 890 977					
6 757 000	Province de l'Ontario 5,06 %, 3 janvier 2024	6 755 134	6 755 134					
1 614 000	Province de l'Ontario 4,85 %, 17 janvier 2024	1 610 420	1 610 420					
3 042 000	Province de l'Ontario 3,59 %, 24 janvier 2024	3 032 280	3 032 280					
911 000	Province de l'Ontario 3,79 %, 31 janvier 2024	907 216	907 216					
5 638 000	Province de l'Ontario 5,10 %, 21 février 2024	5 598 267	5 598 267					
5 729 000	Province de l'Ontario 3,51 %, 28 février 2024	5 683 108						
1 787 000	Province de l'Ontario 5,21 %, 6 mars 2024	1 770 671	5 683 108 1 770 671					
4 565 000	Province de l'Ontario 3,55 %, 27 mars 2024	4 510 311	4 510 311					
1 555 000	Province de l'Ontario 4,87 %, 3 avril 2024	1 534 938	1 534 938					
2 086 000	Province de l'Ontario 4,04 %, 10 avril 2024	2 057 147	2 057 147					
5 881 000	Province de l'Ontario 4,81 %, 24 avril 2024	5 788 582	5 788 582					
2 815 000	Province de l'Ontario 5,06 %, 29 mai 2024	2 758 077	2 758 077					
2 235 000	Province du Québec 5,17 %, 12 janvier 2024	2 231 571	2 231 571					
4 271 000	Province du Québec 4,98 %, 19 janvier 2024	4 260 218	4 260 218					
1 540 000	Province du Québec 5,04 %, 2 février 2024	1 533 197	1 533 197					
3 937 000	Province du Québec 3,04 %, 2 fevrier 2024 Province du Québec 4,89 %, 9 février 2024	3 915 609	3 915 609					
3 605 000	Province du Québec 3,26 %, 8 mars 2024	3 571 575	3 571 575					
2 330 000	Province du Québec 5,04 %, 15 mars 2024	2 306 198	2 306 198					
3 450 000	Province du Québec 5,09 %, 5 avril 2024	3 404 988	3 404 988					
860 000	Province du Québec 5,27 %, 12 avril 2024	847 650	847 650					
1 908 000	Province du Québec 5,23 %, 19 avril 2024	1 878 787	1 878 787					
120 000	Province du Québec 0,00 %, 26 avril 2024	118 087	118 087					
3 000 000	Province du Québec 5,09 %, 3 mai 2024	2 949 432	2 949 432					

Tableaux complémentaires aux notes annexes

31 décembre 2023

Note 1: Création du Fonds

Le Fonds de bons du Trésor canadiens à très court terme Guardian (le « Fonds ») a été créé le 29 juin 2023. Le Fonds a pour objectif de procurer un revenu d'intérêt aux porteurs de parts principalement par l'exposition à des bons du Trésor canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de trois mois ou moins. Le siège social du Fonds et du gestionnaire est situé au 199 Bay Street, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5L 1E8.

Note 3 : Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités par part, par série

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période utilisé pour calculer l'augmentation (la diminution) de la valeur liquidative liée aux activités, par part, par série, est le suivant :

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début des activités) au 31 décembre 2023	2023
Série A	240 669
Série F	521 260
Série I	539 710
Série FNB	1 024 343

Au 31 décembre 2023, un porteur de parts détenait environ 17,0 % de la valeur liquidative du Fonds. Les activités d'investissement de ce porteur de parts pourraient avoir une incidence importante sur les opérations et les rendements du Fonds.

Note 4: Charges d'exploitation

Actuellement, les frais de gestion et d'administration que le Fonds doit verser au gestionnaire sont établis selon la valeur liquidative. Leurs taux annuels sont les suivants :

Au 31 décembre	2023
Taux des frais de gestion annuels	
Série A	0,37 %
Série F	0,12 %
Série I	0,00 %
Série FNB	0,12 %
Taux des frais d'administration annuels	
Série A	0,02 %
Série F	0,02 %
Série I	0,02 %
Série FNB	0,02 %

Note 5 : Impôts sur le revenu

Le Fonds dispose des pertes fiscales pouvant être reportées et déduites des gains en capital ou des revenus de l'exercice considéré ou des exercices à venir. Ces pertes fiscales sont présentées ci-dessous :

Au 31 décembre	2023
Pertes en capital	- \$
Pertes autres qu'en capital	_

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées jusqu'aux dates suivantes :

Montant	Date d'extinction du report
Pertes autres qu'en capital - \$	

Tableaux complémentaires aux notes annexes

31 décembre 2023

Note 8 a) i) : Risque de change :

Le tableau suivant présente sommairement l'exposition directe nette du Fonds au risque de change lié aux éléments monétaires et non monétaires.

Au 31 décembre 2023	Actifs et passifs financiers	Contrats à terme	Montants nets**	% de la valeur liquidative
USD	- \$	- \$	- \$	- %
Autres devises	-	-	_	- %
Exposition nette aux devises	- \$	- \$	- \$	- %

^{**} Comprend les éléments monétaires et non monétaires, le cas échéant

Si la valeur des devises avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur liquidative du Fonds aurait augmenté ou diminué des montants approximatifs suivants :

Au 31 décembre	2023
Variation de la valeur liquidative	- \$
% de la valeur liquidative	0,0 %

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

Note 8 a) ii) : Risque de taux d'intérêt :

Le tableau suivant présente sommairement l'exposition directe du Fonds aux placements sensibles aux taux d'intérêt :

Au 31 décembre	2023	% de la valeur liquidative
Terme à courir :		
Moins d'un mois	33 897 715 \$	28,3 %
De un à trois mois	54 001 146 \$	45,1 %
De trois mois à un an	31 171 270 \$	26,0 %
De un à cinq ans	- \$	0 %
Plus de cinq ans	- \$	0 %
Valeur totale des placements sensibles aux taux d'intérêt nets	119 070 131 \$	99,4 %

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des taux et toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur liquidative du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ :

Au 31 décembre	2023
Variation de la valeur liquidative	51 000 \$
% de la valeur liquidative	0,04 %

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

Note 8 a) iii) : Autre risque de prix :

Le tableau suivant présente sommairement l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix lié à ses placements.

Au 31 décembre	2023
Autre risque de prix	- \$
% de la valeur liquidative	0,0 %

Si les cours des placements détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur liquidative du Fonds aurait augmenté ou diminué des montants approximatifs suivants :

Au 31 décembre	2023
Variation de la valeur liquidative	- \$
% de la valeur liquidative	0,0 %

Tableaux complémentaires aux notes annexes

31 décembre 2023

Note 8 a) iii) : Autre risque de prix : (suite)

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

Note 8 b) : Risque de concentration :

Les tableaux suivants présentent sommairement la répartition géographique et sectorielle du Fonds, en pourcentage de la valeur liquidative :

Pays, au 31 décembre	2023
Canada	99,4 %
États-Unis	- %
Autres pays	- %
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,6 %
Total	100,0 %
Secteurs, au 31 décembre	2023
Placements à court terme canadiens	
Bons du Trésor	99,4 %
Acceptations bancaires	- %
Billets de dépôt au porteur	- %
Billets de trésorerie à escompte	- %
Billets provinciaux	- %
Obligations canadiennes	
Obligations fédérales	- %
Obligations de sociétés	- %
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,6 %
Total	100,0 %

Note 8 d) : Risque de crédit :

Le tableau suivant présente sommairement l'exposition du Fonds au risque de crédit, exprimée en pourcentage des titres à revenu fixe classés selon la notation.

Notation, au 31 décembre	2023
Obligations:	
AAA	- %
AA	- %
A	- %
BBB	- %
BB	- %
В	- %
CCC	- %
D	- %
Non noté	- %
Titres à court terme :	
R-1 Élevée	31,0 %
R-1 Moyenne	69,0 %
Total	100,0 %

Tableaux complémentaires aux notes annexes

31 décembre 2023

Note 9 : Classement des instruments financiers – évaluation de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent sommairement les placements du Fonds, selon la hiérarchie des justes valeurs :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
31 decembre 2023				
Actions	- \$	- \$	- \$	- \$
Titres à revenu fixe	-	-	_	-
Titres à court terme	- 11	9 070 131	- 119 0	70 131
Fonds				
d'investissement	-	-	_	-
Actifs dérivés	-	_	_	_
Passifs dérivés	-	-	_	_
Total	- \$ 11	9 070 131 \$	- \$ 119 0	70 131 \$
Pourcentage du total				
des placements	- %	100,0 %	- %	100,0 %

Le tableau ci-après présente sommairement les transferts importants entre les niveaux au cours de la période :

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début des activités) au 31 décembre 2023	Transferts du niveau 1 au niveau 2	Transferts du niveau 2 au niveau 1	Transferts du niveau 2 au niveau 3	Transferts du niveau 3 au niveau 2
Actions	- \$	- \$	- \$	- \$
Titres à revenu				
fixe	_	_	_	-
Titres à court terme	_	_	_	_
Fonds				
d'investissement	_	_	_	-
Actifs dérivés	_	-	-	-
Passifs dérivés	-	_	-	_
Total	- \$	- \$	- \$	- \$

Note 10 : Porteurs de parts qui sont des parties liées

Les parts du Fonds détenues par le gestionnaire, ses sociétés affiliées, ses dirigeants et les fonds qu'il gère sont les suivantes :

Au 31 décembre	2023
Série A – nombre de parts	102
Série A – pourcentage des parts	
émises	0,0 %
Série F – nombre de parts	102
Série F – pourcentage des parts	
émises	0,0 %
Série I – nombre de parts	158 513
Série I – pourcentage des parts émises	17,4 %
Série FNB – nombre de parts	470 423
Série FNB – pourcentage des parts	
émises	26,3 %



31 décembre 2023

Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian

État de la situation financière (en dollars américains)

Au 31 décembre	2023
Actif	
Actif courant	
Placements	- \$
Trésorerie, montant net	14 983
Montants à recevoir des courtiers	_
Réinvestissements à recevoir	133 954
Titres à court terme	68 798 011
Souscriptions à recevoir	1 236 176
Intérêts et dividendes à recevoir	_
Autres montants à recevoir	5 261
	70 188 385
Passif	
Passif courant	
Découvert bancaire	_
Montant à payer aux courtiers	_
Rachats à payer	2 000
Distributions à verser	143 654
Charges à payer au gestionnaire	6 201
Autre passif	5 261
	157 116
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (valeur liquidative)	70 031 269 \$
Valeur liquidative par série	
Série A	162 805 \$
Série F	1 393 857
Série I	30 421 133
Série FNB	38 053 474
Valeur liquidative par part, par série	
Série A	10,00 \$
Série F	10,00
Série I	10,00
Série FNB	50,07
Cours de clôture	
Série FNB	50,06 \$

Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian État du résultat global (en dollars américains)

our la période du 29 juin 2023 (date de début des activités) au 31 décembre 023	2023
evenu	2020
ividendes	- \$
ntérêts à distribuer	1 212 635
iains (pertes) nets réalisés à la vente de placements	_
ariation de la plus-value (moins-value) latente des placements	_
ains (pertes) nets sur les placements	1 212 635
ains (pertes) nets réalisés sur les contrats de change	_
ains (pertes) nets réalisés sur les options	_
ariation de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change	_
ariation de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options	_
ains (pertes) nets sur les dérivés	_
evenus de prêts de titres avant impôts (note 10)	_
otal des revenus (pertes)	1 212 635
harges d'exploitation (note 4)	
rais d'administration	5 102
rais de gestion	16 079
rais liés au Comité d'examen indépendant	138
rais d'intérêts	_
oûts de transactions	_
etenues d'impôts étrangers	-
otal des charges d'exploitation	21 319
ugmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	1 191 316 \$
ugmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités, par série	
Série A	1 371 \$
Série F	13 063
Série I	576 652
Série FNB	600 230
ugmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités par part, par série (note 3)	
Série A	0,25 \$
Série F	0,26
	0.07
Série I	0,27

Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en dollars américains)

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début	2023	2023	2023	2023	2023
des activités) au 31 décembre 2023	Série A	Série F	Série I	Série FNB	Total
Valeur liquidative à l'ouverture de la période	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative					
liée aux activités	1 371	13 063	576 652	600 230	1 191 316
Distributions aux porteurs de parts :					
Revenu	(1 371)	(13 060)	(579 985)	(621 393)	(1 215 809)
Gains en capital	(483)	(3 861)	(249 059)	(260 698)	(514 101)
Remboursement de capital	_	_	(24 624)	(78 454)	(103 078)
	(1 854)	(16 921)	(853 668)	(960 545)	(1 832 988)
Opérations sur parts rachetables :					
Produit de l'émission de parts	189 080	1 419 660	48 447 378	51 631 726	101 687 844
Distributions réinvesties	1 811	16 525	845 018	288 949	1 152 303
Rachat de parts	(27 603)	(38 470)	(18 594 247)	(13 506 886)	(32 167 206)
	163 288	1 397 715	30 698 149	38 413 789	70 672 941
Augmentation (diminution) nette de la valeur					
liquidative	162 805	1 393 857	30 421 133	38 053 474	70 031 269
Valeur liquidative à la clôture de la période	162 805 \$	1 393 857 \$	30 421 133 \$	38 053 474 \$	70 031 269 \$
Changements liés aux parts (note 3)	2023	2023	2023	2023	
. , ,	Série A	Série F	Série I	Série FNB	
Parts émises et en circulation à l'ouverture de la période					
Nombre de parts émises	- 18 907	141 966	4 844 738	1 030 000	
Nombre de parts réinvesties	133	1 266	56 793	1 000 000	
Trombie de parts reinvesties	19 040	143 232	4 901 531	1 030 000	
Nombre de parts rachetées	(2 760)	(3 847)	(1 859 425)	(270 000)	
Parts émises et en circulation à la clôture de	(= : 00)	(0 0 11)	(. 555 .25)	(2.000)	
la période	16 280	139 385	3 042 106	760 000	

Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian Tableau des flux de trésorerie (en dollars américains)

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début des activités) au 31 décembre 2023	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités	1 191 316 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
(Gains) pertes de change latents sur la trésorerie	-
(Gains) pertes nets réalisés à la vente de placements	-
Gains (pertes) nets réalisés sur les options	-
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	-
Variation de la (plus-value) moins-value latente des contrats de change	-
Variation de la (plus-value) moins-value latente des contrats d'options	-
Achats de placements	(150 642 723)
Produit de la vente de placements	81 844 712
(Augmentation) diminution des titres à court terme, montant net	-
(Augmentation) diminution des intérêts et dividendes à recevoir	_
Augmentation (diminution) des charges à payer au gestionnaire	6 201
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(67 600 494)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	
Distributions versées, déduction faite des distributions réinvesties	(670 985)
Produit de l'émission de parts	100 451 668
Rachat de parts	(32 165 206)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	67 615 477
Conversion de devises	
Incidence nette des gains (pertes) de change latents sur la trésorerie	_
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	14 983
Trésorerie, montant net (découvert bancaire) à l'ouverture de la période	_
Trésorerie, montant net (découvert bancaire) à la clôture de la période	14 983 \$
Opérations de trésorerie incluses dans les activités d'exploitation :	
Intérêts reçus	1 212 635
Intérêts versés	_
	_
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	

Inventaire du portefeuille (en dollars américains) Au 31 décembre 2023

d'actions ou de parts/ valeur			
nominale	Titre	Coût moyen	Juste valeur
	PLACEMENTS À COURT TERME AMÉRICAINS – 98,2 %		
	BONS DU TRÉSOR – 98,2 %		
2 319 000	États-Unis, bons du Trésor 5,29 %, 2 janvier 2024	2 318 665 \$	2 318 665 \$
2 377 000	États-Unis, bons du Trésor 4,49 %, 4 janvier 2024	2 375 983	2 375 983
8 080 000	États-Unis, bons du Trésor 5,05 %, 11 janvier 2024	8 068 399	8 068 399
1 980 000	États-Unis, bons du Trésor 5,38 %, 16 janvier 2024	1 975 651	1 975 651
1 216 000	États-Unis, bons du Trésor 5,07 %, 18 janvier 2024	1 213 063	1 213 063
5 381 000	États-Unis, bons du Trésor 5,37 %, 23 janvier 2024	5 363 788	5 363 788
4 465 000	États-Unis, bons du Trésor 5,18 %, 25 janvier 2024	4 449 376	4 449 376
3 878 000	États-Unis, bons du Trésor 5,37 %, 30 janvier 2024	3 861 331	3 861 331
5 055 000	États-Unis, bons du Trésor 5,50 %, 13 février 2024	5 022 778	5 022 778
3 318 000	États-Unis, bons du Trésor 5,14 %, 22 février 2024	3 292 949	3 292 949
674 000	États-Unis, bons du Trésor 5,30 %, 29 février 2024	668 228	668 228
3 478 000	États-Unis, bons du Trésor 5,23 %, 5 mars 2024	3 445 392	3 445 392
5 962 000	États-Unis, bons du Trésor 3,47 %, 7 mars 2024	5 904 692	5 904 692
3 855 000	États-Unis, bons du Trésor 5,36 %, 12 mars 2024	3 815 121	3 815 121
805 000	États-Unis, bons du Trésor 5,32 %, 19 mars 2024	795 841	795 841
495 000	États-Unis, bons du Trésor 5,43 %, 28 mars 2024	488 637	488 637
660 000	États-Unis, bons du Trésor 5,34 %, 2 avril 2024	651 191	651 191
2 000 000	États-Unis, bons du Trésor 5,36 %, 4 avril 2024	1 972 753	1 972 753
1 261 000	États-Unis, bons du Trésor 4,72 %, 11 avril 2024	1 242 364	1 242 364
1 245 000	États-Unis, bons du Trésor 5,37 %, 16 avril 2024	1 225 928	1 225 928
270 000	États-Unis, bons du Trésor 5,48 %, 18 avril 2024		
488 000	États-Unis, bons du Trésor 5,33 %, 23 avril 2024	265 709	265 709
2 770 000	États-Unis, bons du Trésor 5,33 %, 2 mai 2024	480 008	480 008
1 570 000	États-Unis, bons du Trésor 5,37 %,	2 721 608	2 721 608
3 340 000	9 mai 2024 États-Unis, bons du Trésor 5,36 %, 16 mai 2024	1 540 778 3 274 277	1 540 778 3 274 277

Nombre d'actions ou de parts/ valeur				
nominale	Titre	Coût moye	n Juste va	leur
	PLACEMENTS À COURT TERME AMÉRIC	CAINS – suite		
2 418 000	États-Unis, bons du Trésor 5,38 %, 6 juin 2024	2 363 501	\$ 2 363 501	\$
	Total des placements à court terme américains	68 798 011	68 798 011	
	Autres éléments d'actif net - 1,8 %		1 233 258	
	Actif net attribuable aux porteurs de parts – 100,0 %		70 031 269	\$

Tableaux complémentaires aux notes annexes (en dollars américains)

31 décembre 2023

Note 1 : Création du Fonds

Le Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian (le « Fonds ») a été créé le 29 juin 2023. Le Fonds a pour objectif de procurer un revenu d'intérêt aux porteurs de parts principalement par l'exposition à des bons du Trésor américains dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois. Le siège social du Fonds et du gestionnaire est situé au 199 Bay Street, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5L 1E8.

Note 3 : Augmentation (diminution) de la valeur liquidative liée aux activités par part, par série

Le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période utilisé pour calculer l'augmentation (la diminution) de la valeur liquidative liée aux activités, par part, par série, est le suivant :

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début des activités) au 31 décembre 2023	2023
Série A	5 546
Série F	49 879
Série I	2 160 673
Série FNB	483 657

Au 31 décembre 2023, un porteur de parts détenait environ 23,0 % de la valeur liquidative du Fonds. Les activités d'investissement de ce porteur de parts pourraient avoir une incidence importante sur les opérations et les rendements du Fonds.

Note 4: Charges d'exploitation

Actuellement, les frais de gestion et d'administration que le Fonds doit verser au gestionnaire sont établis selon la valeur liquidative. Leurs taux annuels sont les suivants :

Au 31 décembre	2023
Taux des frais de gestion annuels	
Série A	0,37 %
Série F	0,12 %
Série I	0,00 %
Série FNB	0,12 %
Taux des frais d'administration annuels	
Série A	0,02 %
Série F	0,02 %
Série I	0,02 %
Série FNB	0,02 %

Note 5 : Impôts sur le revenu

Le Fonds dispose des pertes fiscales pouvant être reportées et déduites des gains en capital ou des revenus de l'exercice considéré ou des exercices à venir. Ces pertes fiscales sont présentées ci-dessous :

Au 31 décembre	2023
Pertes en capital	- \$
Pertes autres qu'en capital	_

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées jusqu'aux dates suivantes :

Montant	Date d'extinction du report
Pertes autres qu'en capital - \$	

Tableaux complémentaires aux notes annexes (en dollars américains)

31 décembre 2023

Note 8 a) i) : Risque de change :

Le tableau suivant présente sommairement l'exposition directe nette du Fonds au risque de change lié aux éléments monétaires et non monétaires.

Au 31 décembre 2023	Actifs et passifs financiers	Contrats à terme	Montants nets**	% de la valeur liquidative
CAD	- \$	- \$	- \$	- %
Autres devises	_	-	_	- %
Exposition nette aux devises	- \$	- \$	- \$	- %

^{**} Comprend les éléments monétaires et non monétaires, le cas échéant

Si la valeur des devises avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur liquidative du Fonds aurait augmenté ou diminué des montants approximatifs suivants :

Au 31 décembre	2023
Variation de la valeur liquidative	- \$
% de la valeur liquidative	0,0 %

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

Note 8 a) ii) : Risque de taux d'intérêt :

Le tableau suivant présente sommairement l'exposition directe du Fonds aux placements sensibles aux taux d'intérêt :

Au 31 décembre	2023	% de la valeur liquidative
Terme à courir :		
Moins d'un mois	29 626 256 \$	42,3 %
De un à trois mois	23 433 638 \$	33,4 %
De trois mois à un an	15 738 117 \$	22,5 %
De un à cinq ans	- \$	0 %
Plus de cinq ans	- \$	0 %
Valeur totale des placements sensibles aux taux d'intérêt nets	68 798 011 \$	98,2 %

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, en supposant un déplacement parallèle de la courbe des taux et toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur liquidative du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ :

Au 31 décembre	2023
Variation de la valeur liquidative	26 000 \$
% de la valeur liquidative	0,04 %

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

Note 8 a) iii) : Autre risque de prix :

Le tableau suivant présente sommairement l'exposition du Fonds à l'autre risque de prix lié à ses placements.

Au 31 décembre	2023
Autre risque de prix	- \$
% de la valeur liquidative	0,0 %

Si les cours des placements détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur liquidative du Fonds aurait augmenté ou diminué des montants approximatifs suivants :

Au 31 décembre	2023
Variation de la valeur liquidative	- \$
% de la valeur liquidative	0,0 %

Tableaux complémentaires aux notes annexes (en dollars américains)

31 décembre 2023

Note 8 a) iii) : Autre risque de prix : (suite)

Dans les faits, les résultats réels des opérations peuvent différer et l'écart peut être important.

Note 8 b) : Risque de concentration :

Les tableaux suivants présentent sommairement la répartition géographique et sectorielle du Fonds, en pourcentage de la valeur liquidative :

Pays, au 31 décembre	2023
Canada	- %
États-Unis	98,2 %
Autres pays	- %
Autres éléments d'actif (de passif) net	1,8 %
Total	100,0 %
Secteurs, au 31 décembre	2023
Placements à court terme américains	
Bons du Trésor	98,2 %
Acceptations bancaires	- %
Billets de dépôt au porteur	- %
Billets de trésorerie à escompte	- %
Billets provinciaux	- %
Obligations américaines	
Obligations fédérales	- %
Obligations de sociétés	- %
Autres éléments d'actif (de passif) net	1,8 %
Total	100,0 %

Note 8 d) : Risque de crédit :

Le tableau suivant présente sommairement l'exposition du Fonds au risque de crédit, exprimée en pourcentage des titres à revenu fixe classés selon la notation.

Notation, au 31 décembre	2023
Obligations:	
AAA	- %
AA	- %
A	- %
BBB	- %
BB	- %
В	- %
CCC	- %
D	- %
Non noté	- %
Titres à court terme :	
R-1 Élevée	100,0 %
R-1 Moyenne	- %
Total	100,0 %

Tableaux complémentaires aux notes annexes (en dollars américains)

31 décembre 2023

Note 9 : Classement des instruments financiers – évaluation de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent sommairement les placements du Fonds, selon la hiérarchie des justes valeurs :

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau	ı 2	Niveau 3	Total
31 decembre 2023					
Actions	- \$	-	\$	- \$	- \$
Titres à revenu fixe	-	-		_	-
Titres à court terme	- 68	798 011		- 68	798 011
Fonds					
d'investissement	-	-		_	-
Actifs dérivés	_	_		_	_
Passifs dérivés	_	_		_	_
Total	- \$ 68	798 011	\$	- \$ 68	798 011 \$
Pourcentage du total					
des placements	- %	100,0	%	- %	100,0 %

Le tableau ci-après présente sommairement les transferts importants entre les niveaux au cours de la période :

Pour la période du 29 juin 2023 (date de début des activités) au 31 décembre 2023	Transferts du niveau 1 au niveau 2	Transferts du niveau 2 au niveau 1	Transferts du niveau 2 au niveau 3	Transferts du niveau 3 au niveau 2
Actions	- \$	- \$	- \$	- \$
Titres à revenu				
fixe	-	-	-	_
Titres à court				
terme	-	-	-	-
Fonds				
d'investissement	-	-	-	-
Actifs dérivés	-	-	-	-
Passifs dérivés	-	-	-	-
Total	- \$	- \$	- \$	- \$

Note 10 : Porteurs de parts qui sont des parties liées

Les parts du Fonds détenues par le gestionnaire, ses sociétés affiliées, ses dirigeants et les fonds qu'il gère sont les suivantes :

Au 31 décembre	2023
Série A – nombre de parts	102
Série A – pourcentage des parts émises	0,6 %
Série F – nombre de parts	103
Série F – pourcentage des parts émises	0,1 %
Série I – nombre de parts	115 279
Série I – pourcentage des parts émises	3,8 %
Série FNB – nombre de parts	302 804
Série FNB – pourcentage des parts émises	39.8 %
emises	39,8 %





NOTES ANNEXES | 31 décembre 2023

Fonds à très court terme NOTES ANNEXES

1. Les Fonds:

Les présentes notes annexes font partie intégrante des états financiers ci-joints de chacun des Fonds à très court terme (un « Fonds » ou les « Fonds »). Les Fonds sont régis par une déclaration de fiducie cadre portant la date du 29 juin 2023 (la « déclaration de fiducie »), et Guardian Capital LP (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le fiduciaire de chacun des Fonds.

Les renseignements concernant l'établissement de chacun des Fonds, ainsi que d'autres informations supplémentaires les concernant, sont présentés dans les tableaux complémentaires des notes annexes de chacun des Fonds (les « tableaux complémentaires »), qui font partie intégrante des états financiers de chacun des Fonds.

L'inventaire du portefeuille de chacun des Fonds est établi au 31 décembre 2023. L'état de la situation financière est présenté au 31 décembre 2023. L'état du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur la période depuis le début des activités, le 29 juin 2023, jusqu'au 31 décembre 2023.

Dans l'ensemble du document, la mention de la période ou des périodes renvoie à la période ou aux périodes de présentation de l'information financière décrite ci-dessus.

2. Informations importantes sur les méthodes comptables :

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. Les états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle des Fonds, soit le dollar canadien, à l'exception du Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian, dont les états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de ce Fonds, le dollar américain.

Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme à toue la période présentée, sauf indication contraire.

Ils ont été préparés selon les principes de continuité d'exploitation et du coût historique, sauf pour les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), qui ont été évalués à la juste valeur.

Le 27 mars 2024, le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers.

b) Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables des Fonds et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants présentés de l'actif, du passif, des revenus et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les éléments les plus importants pour lesquels le gestionnaire a établi des estimations et fait appel à son jugement sont les suivants :

i) Estimations

Détermination de la juste valeur des placements dont la valeur n'est pas établie selon les cours du marché :

La méthode utilisée par les Fonds pour déterminer la juste valeur est décrite à la note 2 e). Les hypothèses et les estimations concernant la détermination de la juste valeur d'instruments financiers au moyen de données d'entrée non observables importantes qui comportent un risque significatif que les valeurs réelles diffèrent grandement sont présentées à la note 9.

ii) Jugements

Le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants pour évaluer les instruments financiers détenus par les Fonds et les classer de la manière la plus appropriée conformément à IFRS 9, Instruments financiers (« IFRS 9 »). Après avoir étudié les modèles économiques des Fonds, il a conclu que la JVRN conformément à IFRS 9 est la méthode de classement la plus appropriée. Pour en arriver à cette conclusion, le gestionnaire a tenu compte du style de gestion de tous les actifs et passifs financiers et de la méthode d'évaluation du rendement.

c) Filiales

Chaque Fonds étant considéré comme une entité d'investissement, ses filiales ou coentreprises, le cas échéant, sont comptabilisées à la JVRN. Les Fonds n'ont actuellement aucune filiale ou coentreprise.

2. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite):

d) Instruments financiers

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9. Les placements ainsi que les actifs et passifs dérivés des Fonds sont évalués à la JVRN.

e) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Si l'information est disponible, les Fonds déterminent la juste valeur des instruments financiers, tels que les titres cotés à une bourse reconnue, dont les fonds négociés en bourse, en fonction du dernier cours de marché lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Un marché est considéré comme actif lorsque les cours sont faciles à obtenir et régulièrement publiés et qu'ils reflètent les transactions du marché réelles et régulières dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

Les titres négociés de gré à gré, comme les titres à revenu fixe, les contrats à terme, les options et autres instruments dérivés et les contrats de change, sont évalués selon la moyenne des cours acheteur et vendeur fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Les placements dans d'autres fonds d'investissement qui ne sont pas des fonds négociés en bourse, qui peuvent comprendre un des Fonds Guardian, sont évalués à la valeur liquidative par part à la clôture, déterminée par les administrateurs des fonds en question. Les fonds d'investissement, y compris les fonds négociés en bourse, sont appelés les « fonds sous-jacents » dans les présents états financiers.

Lorsqu'un titre n'est pas coté sur une bourse reconnue ou sur un marché parce que l'instrument financier n'est pas actif, les Fonds établissent sa juste valeur au moyen de techniques d'évaluation. Celles-ci comprennent l'utilisation de transactions récentes entre des parties bien informées et consentantes conclues dans des conditions de concurrence normale, la comparaison avec la juste valeur actuelle d'autres instruments essentiellement identiques, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres modèles. La technique choisie consiste en l'utilisation optimale des données de marché, en s'appuyant le moins possible sur les estimations fournies par le gestionnaire. Elle prend en compte tous les facteurs que les intervenants du marché observent lorsqu'ils établissent un prix et est conforme aux méthodologies acceptées pour la détermination des prix des instruments financiers. Les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation reflètent de manière raisonnable les attentes du marché et l'évaluation des facteurs risque-rendement inhérents aux instruments financiers.

La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des montants à payer au titre des placements achetés, des rachats à payer, des distributions à verser et des dettes à payer correspond sensiblement à la juste valeur en raison de l'échéance rapprochée de ces éléments.

f) Actif net attribuable aux porteurs de parts (la « valeur liquidative »)

La valeur liquidative de chaque Fonds est la juste valeur des actifs du Fonds, moins celle de ses passifs, et se rapporte aux différentes séries de parts rachetables émises par le Fonds (les « parts »).

Les parts sont présentées au montant du rachat et sont considérées comme des passifs du Fonds, celui-ci ayant l'obligation de verser des distributions au comptant sur les parts, à la demande des porteurs de parts.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque série de parts d'un Fonds. La valeur liquidative d'une série particulière de parts est calculée selon la valeur de la part proportionnelle de la série dans l'actif et le passif du Fonds communs à toutes les séries, moins le passif du Fonds attribuable uniquement à cette série. Les charges directement attribuables à une série sont imputées à cette série. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées quotidiennement.

Les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour évaluer la juste valeur de leurs placements de portefeuille sont identiques à celles utilisées pour calculer leur valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts, sauf lorsque le dernier cours du marché pour les actifs et les passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur. Aux dates présentées, il n'y avait aucun écart entre l'actif net des Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables et la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

g) Constatation des revenus

Le total des revenus (pertes) comprend les dividendes, les intérêts à distribuer, les gains (pertes) nets réalisés à la vente de placements, les variations de la plus-value (moins-value) latente des placements, les gains (pertes) nets réalisés sur les contrats de change, les gains (pertes) nets réalisés sur les options, la variation de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change, les gains (pertes) nets sur les dérivés, les gains (pertes) de change, les autres revenus et les revenus de prêts de titres.

2. Informations importantes sur les méthodes comptables (suite):

q) Constatation des revenus (suite)

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer correspondent aux intérêts nominaux reçus par les Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les titres à revenu fixe à coupon zéro, pour lesquels l'amortissement est fait selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance. Les gains (pertes) nets réalisés à la vente de placements et la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Les gains (pertes) nets réalisés sur les contrats de change à terme reflètent le montant réalisé au dénouement du contrat dérivé. La variation de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change reflète les gains (pertes) qu'entraînerait le dénouement de ces contrats à la date d'évaluation. Les revenus tirés du prêt de titres sont comptabilisés quotidiennement au cours de la période pendant laquelle les titres sont prêtés.

Les distributions provenant de fonds sous-jacents et d'autres entités intermédiaires sont comptabilisées à titre de dividendes, d'intérêts à distribuer, de gains (pertes) nets réalisés à la vente de placements ou de remboursement de capital, selon la meilleure information dont dispose le gestionnaire. En raison de la nature de ces placements, le classement réel peut être différent. Les montants comptabilisés à titre de remboursement de capital réduisent l'impôt à payer des Fonds pour ces placements.

h) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les frais de courtage et d'autres coûts de transactions sont passés en charges dans la période où ils sont engagés et sont présentés au poste « Coûts de transactions » dans le résultat global.

i) Solde des devises et opérations en devises

La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie dans la monnaie fonctionnelle de chaque Fonds au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains (pertes) de change sur les transactions conclues et les soldes de trésorerie sont présentés au poste « Gains (pertes) nets réalisés à la vente de placements », et les gains (pertes) latents, au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ».

j) Compensation

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les Fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation et d'autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour l'état de la situation financière, mais qui permettent néanmoins d'opérer compensation des montants connexes dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

k) Modifications de méthodes comptables à venir

Le gestionnaire a établi qu'il n'existe aucune norme comptable IFRS publiée, mais pas encore entrée en vigueur qui aurait une incidence significative sur les états financiers des Fonds.

3. Parts:

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables et cessibles. Les Fonds offrent principalement des parts de certaines des séries suivantes ou de toutes celles-ci : des parts de série A, des parts de série F, des parts de série I et des parts de FNB (chacune une « série »). Chaque série du Fonds peut avoir des caractéristiques spécifiques telles que l'investissement minimum requis, la rémunération des courtiers, les distributions, les frais et les stratégies de gestion spécifique de couverture du risque de change. Les parts sont rachetables à la valeur liquidative par part de la série, sur demande. Il y a un montant minimal de souscription pour chaque série de parts. Les changements au nombre de parts émises de chaque série sont présentés dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Le capital de chaque Fonds équivaut à sa valeur liquidative. Conformément aux objectifs de placement de chaque Fonds énoncés dans les tableaux complémentaires de chaque Fonds et aux politiques de gestion des risques énoncées à la note 8, chaque Fonds consacre son capital à des placements appropriés.

L'augmentation (la diminution) de la valeur liquidative liée aux activités, par part, d'une série de chaque Fonds est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de la valeur liquidative liée aux activités de la série par le nombre pondéré moyen de parts en circulation de cette série au cours de la période. Le nombre pondéré moyen de parts en circulation d'une série est présenté dans les tableaux complémentaires du Fonds concerné.

4. Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation de chaque Fonds comprennent les frais de gestion et d'administration versés au gestionnaire comme indiqué ci-après, les charges d'intérêt, les frais et la rémunération du Comité d'examen indépendant, les coûts de transactions, les retenues d'impôts étrangers le cas échéant, les nouveaux coûts liés aux exigences réglementaires et légales imposées au Fonds, la TVH applicable à ces coûts et tout impôt sur le revenu auquel le Fonds serait assujetti. Les frais de gestion et d'administration inscrits dans les états du résultat global sont à payer au gestionnaire et considérés comme des opérations avec des parties liées.

Chaque Fonds doit verser au gestionnaire des frais de gestion en fonction de la valeur liquidative attribuable aux parts de série A, aux parts de série F et aux parts de FNB, selon le cas. Les parts de série I sont exemptes de frais de gestion. Les frais de gestion pour les parts de série I sont négociés directement entre les porteurs de parts et le gestionnaire et sont payés à celui-ci par les porteurs de parts en dehors du Fonds.

Le gestionnaire facture à chaque Fonds des frais d'administration à un taux fixe annuel en fonction de sa valeur liquidative moyenne quotidienne. En contrepartie des frais de gestion, le gestionnaire paie certaines charges d'exploitation variables du Fonds, notamment les frais liés à l'audit, au dépositaire, à l'agent chargé des transferts, à la comptabilité, aux dépôts réglementaires, à la communication aux porteurs de parts, aux exigences juridiques et autres, ainsi que la TVH applicable à ces charges. Les frais d'administration et de gestion payés par chaque Fonds sont présentés dans les tableaux complémentaires de chaque Fonds.

Les frais de gestion et d'administration sont calculés et comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement à terme échu.

Tous les frais de gestion imputés à l'égard de placements qui font double emploi (imputés à l'égard d'un placement et imputés une deuxième fois au niveau du fonds) ont été supprimés.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer à la totalité ou à une partie des frais de gestion de chaque Fonds ou les prendre en charge. La renonciation à la totalité ou à une partie des frais de gestion d'un Fonds ou la prise en charge de ceux-ci peut être modifiée ou annulée par le gestionnaire, à son gré.

Le personnel du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA) a récemment révisé les dispositions relatives aux honoraires du Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) (le Code), notamment pour accroître la transparence de l'information relative aux honoraires d'audit. Les honoraires versés ou à verser à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et à d'autres cabinets membres du réseau de PwC pour leurs services rendus à ces Fonds pour la période terminée le 31 décembre 2023, sont de 35 023 \$ pour les honoraires d'audit et honoraires liés aux audits et de 3 852 \$ pour les honoraires de services non liés aux audits.

5. Impôts sur le revenu:

Les Fonds sont chacun des fiducies de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Par conséquent, ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu sur leurs gains en capital imposables nets et leurs revenus nets pour la période s'ils distribuent ces gains et ces revenus (moins les pertes en capital reportées applicables) aux porteurs de parts. Conformément à la déclaration de fiducie, chaque Fonds attribue et distribue son revenu imposable annuel aux porteurs de parts pour n'avoir aucun impôt à payer sur le revenu. Par conséquent, aucun Fonds ne comptabilise de provision au titre de l'impôt sur le revenu au Canada. De plus, aucun Fonds ne comptabilise d'avantages liés aux pertes fiscales reportées. Le montant des pertes fiscales pouvant être reportées et portées en déduction des gains en capital ou des revenus futurs par chaque Fonds est présenté dans les tableaux complémentaires de chacun des Fonds.

Chaque Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôts étrangers sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte aux états du résultat global.

Dans le cas des fiducies de fonds commun de placement, l'impôt sur le revenu à payer sur les gains en capital réalisés nets est remboursable selon une formule établie lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Les Fonds ont l'intention de verser la totalité du revenu net et des gains en capital réalisés chaque année afin de ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôts n'est comptabilisée.

Si un Fonds n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt tout au long d'une année d'imposition donnée, il se peut que le Fonds i) doive payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la Loi de l'impôt pour l'année, ii) ne soit pas admissible à des remboursements au titre des gains en capital en vertu de la Loi de l'impôt pour l'année, iii) soit assujetti aux règles d'« évaluation à la valeur du marché » et iv) soit assujetti à un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la Loi de l'impôt pour l'année.

Au 31 décembre 2023, les Fonds étaient admissibles à titre de fiducie de fonds commun de placement aux fins de l'impôt sur le revenu.

6. Opérations assorties de rabais de courtage

Les opérations assorties de rabais de courtage découlent d'un engagement formel préétabli selon lequel une partie des commissions de courtage payées par un Fonds est affectée, selon une formule prédéfinie, au paiement de certains produits ou services autres que l'exécution d'ordres.

Le Fonds n'a effectué aucune opération assortie de rabais de courtage en 2023.

7. Distributions:

Les Fonds versent des distributions régulières aux porteurs de parts. Celles-ci sont présentées à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les porteurs de parts peuvent recevoir les distributions au comptant ou les réinvestir en parts additionnelles d'une même série.

8. Gestion des risques financiers :

Les perturbations importantes des marchés, comme celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles ou environnementales, la guerre, les conflits militaires, les actes de terrorisme ou d'autres événements peuvent avoir une incidence défavorable sur les marchés locaux et mondiaux et sur le fonctionnement normal des marchés. Une telle perturbation pourrait avoir une incidence défavorable sur la valeur des placements des Fonds et le rendement de ces derniers.

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les éventuels effets négatifs des risques sur le rendement des Fonds en ayant recours à des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés, en suivant quotidiennement les positions des Fonds et l'évolution du marché, en diversifiant le portefeuille de placements tout en respectant les limites des objectifs de placement et en ayant recours périodiquement à des instruments dérivés pour couvrir certains risques.

Les instruments financiers de chacun des Fonds sont principalement composés de trésorerie, de titres à court terme, d'instruments dérivés et de placements. Chaque Fonds est exposé à différents types de risques financiers liés à ses instruments financiers. Les risques financiers les plus importants sont le risque de marché (notamment le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix), le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Certains Fonds investissent dans des fonds sous-jacents. Ceux-ci se trouvent indirectement exposés au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité si les fonds sous-jacents investissent dans des instruments financiers qui sont exposés à ces risques.

Une partie des actifs d'un Fonds qui compte des instruments dérivés est détenue par un courtier à titre de marge ou de garantie. La marge ou la garantie peut être composée d'espèces ou de titres donnés en garantie. Les titres donnés en garantie ou déposés pour satisfaire aux exigences de marge sont conformes aux politiques de juste valeur décrites ci-dessus et sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. En outre, ces titres sont comptabilisés au poste « placements » des états de la situation financière s'ils sont détenus par le Fonds.

Le gestionnaire examine quotidiennement le risque de crédit de toutes les contreparties avec lesquelles les Fonds traitent ainsi que la notation de crédit de tous les placements afin de s'assurer que l'exposition des Fonds au risque de crédit demeure à l'intérieur des balises établies, conformément à leur politique de placement. Le dépositaire des Fonds est autorisé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières à agir à titre de dépositaire.

Ces risques ainsi que les pratiques en matière de gestion des risques des Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, sont expliqués ci-après :

a) Risque de marché

Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions de chacun des Fonds et les maintient dans les limites établies dans la politique de placement de chacun des Fonds. Le risque de marché de chacun des Fonds est expliqué plus bas et de plus amples renseignements sont présentés dans les tableaux complémentaires.

i) Risque de change

Les Fonds peuvent détenir des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle. Ils peuvent donc être exposés au risque de change, car la valeur des éléments d'actif net libellés en d'autres monnaies peut varier en raison des fluctuations des taux de change. Le risque de fluctuation des prix des titres à revenu variable découlant de la variation du taux de change est présenté dans la section portant sur l'autre risque de prix. Le risque de change de chacun des Fonds est présenté dans les tableaux complémentaires de ceux-ci.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt futurs attendus ou des taux d'intérêt réels. Le gestionnaire atténue ce risque en diversifiant les secteurs dans lesquels les Fonds investissent ainsi que la duration des titres que ceux-ci détiennent, dans le respect des limites fixées dans la politique de placement de chaque Fonds. Le risque de taux d'intérêt de chacun des Fonds est présenté dans les tableaux complémentaires de ceux-ci.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition au risque de prix est surtout liée aux actions, aux fonds sous-jacents, aux instruments dérivés et aux produits de base. Le risque maximal découlant de ces instruments financiers correspond à leur juste valeur, sauf en ce qui concerne les options sur des titres qui pourraient être confisqués pour satisfaire aux modalités des options en question. L'autre risque de prix de chacun des Fonds est présenté dans les tableaux complémentaires de ceux-ci.

8. Gestion des risques financiers (suite):

a) Risque de marché (suite)

Le gestionnaire réduit ce risque par une sélection minutieuse des titres, dans le respect des limites fixées dans la politique de placement de chacun des Fonds, et une diversification des portefeuilles de placement.

b) Risque de concentration

Les Fonds sont exposés au risque inhérent de concentration des portefeuilles de placement dans un petit nombre de secteurs, de pays et d'autres catégories de placement. Le gestionnaire réduit ce risque par une diversification des secteurs dans lesquels les Fonds investissent, une sélection prudente de titres dans chaque secteur de placement, dans les fourchettes spécifiées dans la politique de placement de chaque Fonds. Le risque de concentration de chacun des Fonds est présenté dans les tableaux complémentaires de ceux-ci.

c) Risque de liquidité

Les Fonds ont des besoins de trésorerie quotidiens afin de répondre aux demandes de rachat de parts et de s'acquitter de leurs obligations financières relativement à leurs activités quotidiennes. La capacité à répondre à ces besoins est gérée, directement ou indirectement par l'intermédiaire de placements dans des fonds sous-jacents, du maintien suffisant de trésorerie et de placements dans des titres considérés comme facilement réalisables et très liquides. Les Fonds sont assujettis à des règlements sur les valeurs mobilières qui limitent la quantité de placements non liquides qu'ils peuvent détenir. En outre, les Fonds peuvent contracter un prêt à court terme auprès du dépositaire au taux préférentiel canadien ou américain, majoré de 1,0 %. Tous les passifs des Fonds sont à court terme, et leur échéance est d'au plus 60 jours.

d) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les Fonds peuvent être exposés au risque par l'intermédiaire de leurs placements dans des titres de créance et dans des fonds sous-jacents qui détiennent des titres de créance ainsi que par l'intermédiaire des contreparties aux instruments dérivés négociés de gré à gré détenus par les Fonds. Le gestionnaire examine quotidiennement le risque de crédit de toutes les contreparties avec lesquelles les Fonds traitent ainsi que la notation de crédit de tous les placements afin de s'assurer que l'exposition des Fonds au risque de crédit demeure à l'intérieur des balises établies, conformément à leur politique de placement. Les Fonds peuvent également être exposés au risque de crédit si le dépositaire ne parvient pas à effectuer le règlement des opérations au comptant. La réglementation canadienne sur les valeurs mobilières exige que les Fonds recourent aux services d'un dépositaire qui satisfait à certaines exigences en matière de capital. Le dépositaire des Fonds est autorisé par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières à agir à titre de dépositaire. Le risque de crédit de chacun des Fonds est présenté dans les tableaux complémentaires de chacun de ceux-ci.

9. Classement des instruments financiers - évaluation de la juste valeur

Les instruments financiers de chacun des Fonds qui sont comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, qui est la suivante : niveau 1 – cours du marché; niveau 2 – modèles internes utilisant des données de marché observables; et niveau 3 – modèles internes n'utilisant pas de données de marché observables. La juste valeur des instruments financiers de chaque Fonds classés selon la hiérarchie des justes valeurs est présentée dans les tableaux complémentaires de chacun des Fonds avec un tableau indiquant les transferts importants entre les niveaux.

a) Fonds sous-jacents

Les placements de chaque Fonds dans des fonds sous-jacents (notamment des FNB) sont classés au niveau 1, car ces derniers sont négociés activement et un prix fiable est observable.

b) Actions et options

Les positions en actions et en options de chacun des Fonds sont classées au niveau 1 lorsque ces titres sont négociés activement et qu'un cours de marché fiable est observable. Certains placements des Fonds ne sont pas négociés fréquemment, si bien qu'aucun cours observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

c) Obligations et titres à court terme

Les obligations comprennent les obligations d'État, les obligations de sociétés et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les placements à court terme, comme les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût majoré de l'intérêt couru. Ces instruments n'ont pas de prix cotés, mais sont évalués en fonction des cours acheteur et vendeur du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Comme les données qui sont importantes pour l'évaluation sont généralement observables, les placements en obligations et titres à court terme des Fonds sont classés au niveau 2.

9. Classement des instruments financiers - évaluation de la juste valeur (suite)

d) Contrats de change

Les contrats de change n'ont pas de prix cotés, mais sont évalués en fonction des cours acheteur et vendeur des devises. Comme les données qui sont importantes pour l'évaluation sont généralement observables, ces placements sont classés au niveau 2.

10. Porteurs de parts qui sont des parties liées :

Les parts détenues par le gestionnaire, ses sociétés affiliées et ses dirigeants sont présentées dans les tableaux complémentaires de chaque Fonds.



GUARDIAN CAPITAL LP

Commerce Court West, 199 Bay Street, Suite 2700, Toronto (Ontario) M5L 1E8

Téléphone: 1-866-718-6517 | Télécopieur: 416-364-2067

